

DISPOSITIF RÉGIONAL DE SÉCURISATION des Associations d'Insertion par le Logement



Exercice
2017
2018

Un **SOUTIEN** financier
dans la prise de risque
des associations !

DISPOSITIF RÉGIONAL POUR QUI ?

DISPOSITIF RÉGIONAL DE

Vous êtes une association francilienne d'insertion par le logement,
Vous devez :

- **supporter le risque locatif** pour des logements que vous mettez à disposition de personnes en parcours d'insertion sociale (location, sous-location, bail glissant...).
- **faire face à des dépenses** dues à des impayés de loyer, des dégradations, des vacances, des frais de contentieux **ou être en attente de subventions...**

Le dispositif a un rôle de rempart
contre les difficultés auxquelles
les associations gestionnaires de logements
pour les plus démunis sont confrontées.

BILAN 2007/2011
55 associations adhérentes
5 313 logements sécurisés
(3 à 1 201 logements sécurisés par association)
2008 dossiers instruits
1,2 M€ redistribués
427 000 € d'avances consenties

SÉCURISATION COMMENT ?

Depuis 2001, le dispositif a pour vocation de répondre à vos difficultés
d'exploitation non prises en compte par les dispositifs de droit commun :

- **garantir** les risques liés à la gestion locative que vous prenez ;
- **accompagner** vos problèmes ponctuels de trésorerie ;
- **contribuer au développement et à la pérennisation**
de solutions intermédiaires de logement.

Il est géré par la FNARS IdF et financé par :

- une subvention de la Région Ile-de-France ;
- les cotisations des associations adhérant au dispositif régional.

Mode d'emploi



ADHÉSION AU DISPOSITIF RÉGIONAL

- Le montant de la cotisation est fixé en fonction du nombre de logements à sécuriser (de 100 à 2 000 €).
- L'adhésion est annuelle.
- **Il n'est pas nécessaire d'adhérer à la Fnars IdF** pour bénéficier du dispositif.



LE COMITÉ DE PILOTAGE

- valide les adhésions.
- prononce les **décisions d'intervention sur la base d'un rapport d'expertise**.
- garantit le bon fonctionnement du dispositif.
- **3 représentants d'associations sont élus** chaque année pour siéger au sein du Comité.



L'AVANCE REMBOURSABLE DE TRÉSORERIE

- permet à l'association de bénéficier d'une avance de trésorerie dans une situation d'attente de subvention d'exploitation (ex. : MOUS liée au logement).
- est remboursable sans frais dans un délai de 6 mois (renouvelable une fois sur décision du Comité).
- son montant peut atteindre 50 000 €.



LES INDEMNISATIONS

Elles recouvrent :

- les impayés de loyer,
- les vacances anormales,
- les dégradations exceptionnelles,
- les frais de procédures contentieuses,
- certaines charges exceptionnelles (exemple : surconsommation anormale de fluides...).



FORMATION, CONSEIL

- Des **formations** sur les thématiques liées au logement vous sont proposées (savoir habiter, gestion des risques locatifs...).
- Les adhérents peuvent bénéficier de **l'appui d'un expert pour la mise en place d'outils de gestion** (tableaux de bord, indicateurs de gestion).

La FNARS IdF peut organiser une rencontre de présentation du dispositif sur votre territoire local.

Contactez-nous !

Pour plus de renseignements concernant ce dispositif :



Fédération
des acteurs de
la solidarité

ILE DE FRANCE

dispositif.securisation@federationsolidarite-idf.org

Tél : 01 43 15 80 10

fax : 01 43 15 80 19

federationsolidarite.org/ile-de-france

La FNARS IdF (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale en Ile de France) créée en 1985, fédère **166 associations** qui gèrent **349 établissements*** oeuvrant pour l'inclusion sociale et menant des actions dans les domaines de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion, de la santé, de la culture et de la citoyenneté.

Leur objet commun est d'agir pour tous les publics en difficulté et de réfléchir ensemble sur l'évolution des moyens pour l'insertion, en favorisant l'expression, la promotion et l'autonomie des personnes accueillies.

*Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), centres maternels, foyers, lieux d'accueil de jour, centres d'accueil pour demandeurs d'asile, collectifs de relogement, ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion, espaces dynamiques d'insertion, centres de formation et diverses associations de lutte contre les exclusions.